

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis N° 34/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 204'300.00 pour achever la lutte contre les moules invasives.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 13 novembre 2024 à 17h30 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Messieurs Philippe Parmelin, Commune de Bursins
Andreas Meyer, Commune de Féchy
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Sont également présents, Mme Maud Bauduret, cheffe de service du SIDERE, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

La sécurité d'approvisionnement du réseau d'eau potable du SIDERE a été fortement impactée par le développement fulgurant de la moule Quagga dans le Léman. Cette situation a généré des investissements importants qui sont supérieures à CHF 600'000.00 (voir les préavis n° 17, n° 22 et n° 24/2021-2026).

La présente demande de crédit vise à financer l'achèvement des travaux indispensables à l'adaptation des ouvrages de captage, d'adduction et de pompage de l'eau brute du lac à la présence de la moule Quagga

Une fenêtre ouverte en 2023 sur la conduite lacustre, 240 m en amont de l'emplacement d'origine de la crépine, a permis de constater qu'il n'y avait pas d'infestation des parois intérieures de la conduite. Ce constat rassurant est le résultat de l'installation d'un dispositif de chloration installé dans la nouvelle crépine de 2022.

Durant ces travaux, il a été constaté que la conduite avait subi un mouvement et s'était légèrement éloignée de la rive, ce qui a provoqué une petite ouverture sur la conduite. Un colmatage provisoire a été mis en place à l'aide de bâches et de sangles de serrage.

2. Travaux projetés

Il reste donc à accomplir les tâches suivantes afin d'achever les travaux de lutte contre les moules invasives. Il s'agit de garantir la sécurité d'exploitation du prélèvement d'eau du Léman.

- a. Poser quatre demi-coquilles en remplacement des deux manchons sur la pièce de raccordement de la crépine intermédiaire, à l'endroit où la conduite a subi un

déplacement. Ceci pour empêcher toute entrée d'eau à cet endroit.

- b. Sortir du lac le tronçon de conduite abandonné d'une longueur de 240 m.
- c. Evacuer les matériaux sortis du lac.

3. Aspects financiers

Le montant total pour les travaux projetés s'élève à CHF 204'300.00 TTC.

Ce montant comprend le coût de l'ensemble des travaux, à savoir travaux lacustres pour la pose de quatre demi-coquilles et pour sortir le tronçon de conduite abandonné, fourniture des demi-coquilles et l'évacuation du matériel sorti du lac, y compris les frais techniques et administratifs.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement des travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie le financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2023 et au vu d'un budget 2025 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit de CHF 204'300.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

4. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres, vous demande Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis N° 34/2021-2026 du CoDir tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits.
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 204'300.00 afin de procéder aux travaux décrits.
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 204'300.00 auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions.

Perroy, le 30 novembre 2024

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Andreas Meyer

Philippe Parmelin

Hans-Peter Brunner (rapporteur)